

Conditions générales de vente

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Esthet Practical.

Le fait de s'inscrire implique à une formation Esthet Practical implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Procédure d'inscription

Le client peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par Esthet Practical par tout moyen. Le tarif des sessions de formation est accessible sur le formulaire d'inscription. Si le montant de la formation lui convient, ce formulaire doit être renvoyé pour signature.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Le Règlement Intérieur est disponible sur demande ou sur le site internet d'Esthet Practical.

Conditions d'inscription

Le nombre de participants est limité pour l'ensemble des formations proposées par Esthet Practical. Pour validation de l'inscription, le bulletin d'inscription dûment rempli doit être adressé accompagné des règlements, par courrier à l'adresse suivante : Esthet Practical 61 Allée de la Robertsau 67000 Strasbourg, par virement ou en ligne. Les confirmations d'inscription se font uniquement par e-mail.

Les prérequis précisés sur le programme de formation doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Modalités de règlements – Prise en charge par un OPCA

Le règlement du prix des offres de services acceptées par le client est à effectuer par :

- Chèque : encaissable en EURO, à l'ordre de Esthet Practical
- Virement Bancaire : RIB fournit sur demande avec le Devis

Règlement en ligne par CB

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de Esthet Practical. Tous les prix sont net de TVA.

Tout règlement devra parvenir à Esthet Practical accompagné du bulletin d'inscription relatif.

Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Dédit et remplacement d'un stagiaire

Aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par Esthet Practical (délai minimum d'information : 72 heures).

Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait du client

À compter de la date de signature du bulletin d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe Esthet Practical par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée par Esthet Practical.

En cas annulation de la part du participant, des indemnités compensatrices seront retenues par Esthet Practical comme suit :

- à moins de 7 jours de la formation, une retenue de 75% sera effectuée sur votre paiement.
- à moins de 14 jours de la formation, une retenue de 50% sera effectuée sur votre paiement.
- à moins d'1 mois de la formation, une retenue de 25% sera effectuée sur votre paiement.
- aucune retenue si l'annulation est communiquée plus d'1 mois avant la première session.

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Sous-traitance

L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un.e sous-traitant.e.

Obligations et force majeure

En cas de force majeure, les obligations d'Esthet Practical relatives à ses activités de

formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Propriété intellectuelle et copyright

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : » L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations d'Esthet Practical, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels d'Esthet Practical et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété d'Esthet Practical, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations d'Esthet Practical, (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable d'Esthet Practical.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Confidentialité et communication

Les échanges avec les équipes d'Esthet Practical ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielle toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que

les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

Esthet Practical s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, les conditions de la charte de confidentialité d'Esthet Practical sont alors applicables.

Esthet Practical s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, Esthet Practical s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de Strasbourg, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.